

IV. DETAIL DU PROGRAMME D' ACTIONS

A) Les fiches actions

A) Préserver le cœur du Grand Site

Fiche-action 1 : Renforcer la protection du site par l'extension du site classé	33
Fiche-action 2 : Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords	34
Fiche-action 3 : Préparer la gestion du site en concertation avec les habitants	35

B) Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site

Fiche-action 1 : Mise en place d'une charte paysagère et architecturale	36
Fiche-action 2 : Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	38
Fiche-action 3 : Inventaire du patrimoine culturel	39
Fiche-action 4 : Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges	40

C) Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux

Fiche-action 1: Etude de fréquentation réalisée en 2008-2009	41
Fiche-action 2: Plan de circulation et de stationnement	42
Fiche-action 3: Mise en place des éco-compteurs	44

D) Transmettre et révéler l'esprit des lieux

Fiche-action 1 : Schéma d'interprétation du patrimoine et animation de la découverte	45
Fiche-action 2 : Aménagement des belvédères comme Relais Grand Site	48
Sous-fiche 2.1 : Relais Grand Site, la Baume Auriol	48
Sous-fiche 2.2 : Relais Grand Site, Belvédère de Blandas	50
Fiche-action 3 : Etude de faisabilité et éventuelle valorisation des maisons à thème	54
Sous-fiche 3.1 : La maison de la Prunarède	54
Sous-fiche 3.2 : La maison de la Vis et de la biodiversité à Madières	56
Sous-fiche 3.3 : La maison de Blandas village	58
Fiche-action 4 : Valorisation des haltes patrimoine et développement d'outils de médiation	59
Sous-fiche 4.1 : Sécurisation et valorisation de la cave de Vitalis	59
Sous-fiche 4.2 : Bilan, programme de fouilles, restauration et valorisation des mégalithes	60
Sous-fiche 4.3 : Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques	61
Fiche-action 5 : Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène	60

E) Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire

Fiche-action 1 : Organiser le tourisme durable	63
Sous-fiche 1.1 : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des faïsses à Navacelles	63
Sous-fiche 1.2 : Assurer et développer une offre d'hébergement de qualité	64
Sous-fiche 1.3 : Schéma des activités de pleine nature et développement des outils associés	66
Sous-fiche 1.4 : Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques	68
Fiche-action 2 : Conforter le secteur agricole	69
Sous-fiche 2.1 : Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire	69
Fiche-action 3 : Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants	70
Sous-fiche 3.1 : Fonctionnement technique du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles	70
Sous-fiche 3.2 : Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances	71
Sous-fiche 3.3 : Centre de ressources du Grand Site	72
Sous-fiche 3.4 : Programmes de formation et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site	73
Sous-fiche 3.5 : Observatoire photographique des paysages	74

A . PRESERVER LE COEUR DU GRAND SITE

Fiche-action 1 : Renforcer la protection du site par l'extension du site classé

a. Objectif

Renforcer la protection du site classé en prenant en compte les abords du site.

b. Descriptif de l'action

Le cirque de Navacelles est jusqu'à présent resté relativement préservé du fait d'une prise de conscience de sa fragilité tant de la part de l'Etat, qui dès 1943 a procédé à son classement, que par les acteurs locaux qui se sont opposés à tout projet susceptible de mettre en danger son identité. Aujourd'hui, il convient d'élargir la protection du site aux secteurs les plus fragiles et non encore classés. Il s'agit notamment des parties caussenardes du site en co-visibilité depuis les belvédères ou comprise entre St-Maurice-Navacelles et la Baume Auriol, qui ne font aujourd'hui l'objet que d'une inscription.

c. Territoire concerné

Communes héraultaises :

Saint-Maurice-Navacelles.

Communes gardoises :

Blandas, Vissec et Rogues.

d. Maître d'ouvrage

DREAL Languedoc-Roussillon _ Syndicat Mixte d'Etude et de Pilotage du Grand Site de Navacelles _ communes de Blandas, Rogues, Saint-Maurice de Navacelles et Vissec

e. Démarrage de l'action

En cours

Réalisation sur 2011-2013

A . PRESERVER LE COEUR DU GRAND SITE

Fiche-action 2 : Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords

a. Objectif

Elaborer un document cadre qui sera une référence pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque et de ses abords.

b. Descriptif de l'action

Le bâti du cirque et ses éléments paysagers (végétation, jardins, rivière..) nécessitent d'être identifiés dans leurs **composantes caractéristiques** pour constituer des références auxquelles pourront faire appel, les habitants pour leurs restaurations ou projets d'aménagement. A cet égard, il faudra actualiser le cahier de recommandations architecturales et paysagères de Navacelles constitué en 1998 par R. NEBOUT et compléter en termes d'échelle et par une approche pré-opérationnelle, en termes de programmation en intégrant les résultats :

- de l'étude de fréquentation,
- du plan de stationnement,
- des besoins exprimés par les habitants du hameau de Navacelles lors de la phase de concertation conduite entre 2009-11.



Le village de Navacelles

Le schéma d'orientation pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque et de ses abords aura pour objet de mettre en cohérence et en perspective l'ensemble des opérations et des études en cours ou projetées sur le cirque et aux abords. Il se présentera comme un **document de gestion fin** sans avoir pour l'instant une portée réglementaire.

Il aura une visée pré-opérationnelle de programmation sans rentrer dans le détail de chaque opération qui fera individuellement l'objet d'une étude détaillée. Il proposera un schéma indicatif d'organisation et de fonctionnement du cirque, effectuera une proposition de plan d'aménagement et de valorisation du cirque et de ses abords. Ce travail sera mené en concertation avec les acteurs, relayé par le CPIE des Causses méridionaux pour assurer et poursuivre la concertation avec les habitants du hameau de Navacelles.

Le schéma d'orientation pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque et de ses abords comprendra :

- un **schéma global de protection et de valorisation** du site à l'échelle 1/1000 : vocation de chaque espace et orientations de valorisation architecturale et paysagère (projets restauration éléments structurants : méandre sec ou prairie, berges de la Vis, coquille, murets ou faïsses...). avec des zooms aux 500^{ème} sur des espaces publics où des aménagements futurs, accompagnés de croquis d'intention ou de simulations paysagères des aménagements proposés.
- **un inventaire, diagnostic (état du bâti...) et cahier de recommandations architecturale et paysagère précis.** L'inventaire typologique se fera à la parcelle cadastrale accompagné du relevé patrimonial (dessins) des éléments intéressants au niveau historique et architectural. Les plans et relevés seront donc fournis.

c. Territoire concerné

Le site classé

d. Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte d'Etude et de Pilotage du Grand Site de Navacelles.

e. Démarrage de l'action

En cours. Réalisation sur 2012-2013 pour être effective pendant le déroulement du plan de circulation et de stationnement et accompagner la mise en place des projets.

A . PRESERVER LE COEUR DU GRAND SITE

Fiche-action 3 : Préparer la gestion du site en concertation avec les habitants

a. Objectif

Poursuivre la concertation menée avec les habitants du hameau de Navacelles.

Evaluer les besoins, tester les réponses et préparer la gestion du hameau de Navacelles et plus largement du site classé.

b. Descriptif de l'action

Entre 2009 et 2011, une démarche de concertation avec les habitants du hameau de Navacelles a été mise en place à la demande du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles avec le CPIE des causses méridionaux. Elle a permis d'aboutir à un document d'état des lieux comprenant un certain nombre de doléances et de propositions émanant des habitants. Il est la première étape du rapport final qui sera complété en identifiant le (ou les) porteur(s) potentiel(s) des mesures répondant aux besoins des habitants ainsi que les structures pouvant faire l'accompagnement technique.

Au total, ce sont 9 réunions qui ont eu lieu d'octobre 2009 à février 2011. Il ressort de ce travail des attentes des habitants sur les points suivants :

- préserver le lieu,
- considérer et conserver la vie des habitants et les activités présentes dans le cirque,
- limiter la promotion « tout azimut » : ne pas mentionner les activités nautiques, informer ce qu'il y a à voir ou non dans le cirque,
- réaliser les aménagements minimums particulièrement concernant les circulations et stationnements,
- avoir une cohérence entre les différents acteurs,
- informer les habitants des processus et des projets concernant l'OGS,
- de ne plus être le gardien du site mais que des personnels du syndicat mixte remplissent ce rôle et qu'une signalétique discrète soit mise en place et le permette,
- retrouver l'esprit du site à travers des activités agro-pastorales (élevage, vergers...) et une démarche de restauration des patrimoines associés (chemins, murets...).

L'objectif est de poursuivre ce travail de concertation.

Certaines demandes des habitants concernant la gestion du site sont déjà intégrées au sein d'actions ou à l'étude : notamment l'arrêt de la promotion de la baignade demandé aux offices de tourisme ; l'accueil dans le cirque qui ne devra pas passer par des équipements lourds mais laisser le visiteur découvrir librement le site en l'orientant discrètement...

Une étude d'évaluation des besoins en termes de gestion du hameau de Navacelles et des gorges de la Vis sera menée en 2012. En effet, des manques et incivilités sont constatés par les habitants, qui seront mises à l'étude pour la recherche de modalités d'entretien et de sensibilisation dans le cœur du cirque (signalétique, éco-gardes ou équipe de sensibilisation et de surveillance...).

c. Territoire concerné

Saint-Maurice-Navacelles.

d. Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte d'Etude et de Pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2009

B . PROTEGER, RESTAURER ET GERER LA QUALITE DU SITE A L'ECHELLE DU GRAND SITE

Fiche-action 1 : Mise en place d'une charte paysagère et architecturale

a. Objectif

Élaborer un projet commun pour la protection, la valorisation et la restauration du paysage et de l'identité architecturale.

b. Descriptif de l'action

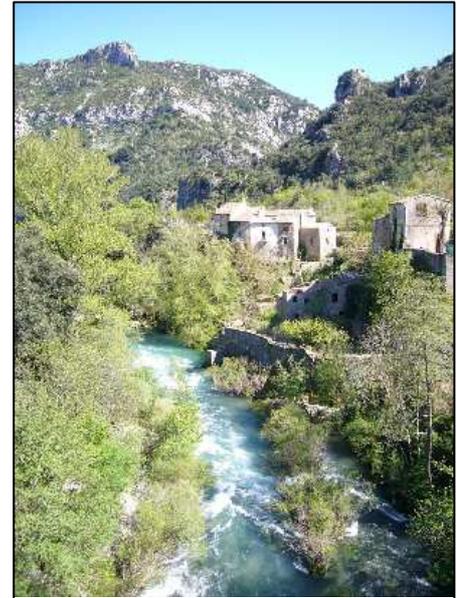
1- Constitution d'un comité de pilotage

Ce comité de pilotage doit définir les attendus et les objectifs de l'étude et de la charte, et doit rédiger un cahier des charges qui permettra le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre de l'étude. Il devra rassembler les maires concernés, les services du Conseil général et de la Région, les services de l'État concernés, le CAUE, la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, des associations...

2- Connaissance et diagnostic

L'étude paysagère et architecturale devra être menée à l'échelle du Grand Site et des causes et devra permettre :

- d'identifier les secteurs de sensibilité paysagère dont l'évolution devra être maîtrisée
- d'identifier les éléments du patrimoine paysager et architectural qui peuvent être valorisés, et ceux qui doivent faire l'objet d'une action de protection ou de requalification, dans le respect de l'esprit des lieux et de l'identité du site.
- de préciser les principes à respecter pour une meilleure intégration paysagère des aménagements et des équipements. Des études ont été réalisées, pouvant servir de base au diagnostic. Il faudra faire réaliser un travail de synthèse et d'actualisation des diagnostics existants.



Paysage environnant le hameau de Madières

3- Stratégie et programme d'actions

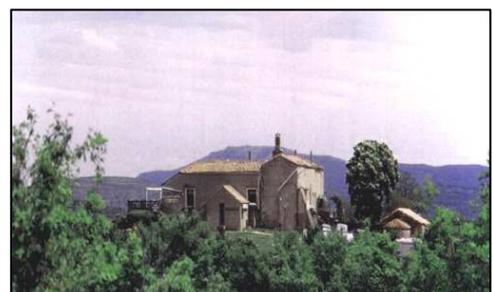
Le programme d'actions de la Charte doit être hiérarchisé en fonction des priorités définies préalablement. Le programme d'actions est décliné dans la charte qui est ensuite signée par l'ensemble des acteurs.

4- Réalisation d'un cahier de préconisations architecturales et paysagères

Le cahier de préconisations architecturales et paysagères a pour fonction première d'être un outil pédagogique, permettant aux pétitionnaires d'élaborer un projet en adéquation avec l'identité du territoire. Le cahier de recommandations architecturales porte sur l'ensemble des projets d'aménagement, de construction, de gestion susceptibles d'être menés.

Les recommandations se portent notamment sur :

- les constructions à vocation d'habitat ou d'activités (bâtiments agricoles...): implantation, volumétrie, ouvertures, nature et couleur des matériaux de construction, ouvrages annexes (piscines, tonnelles, cours...)



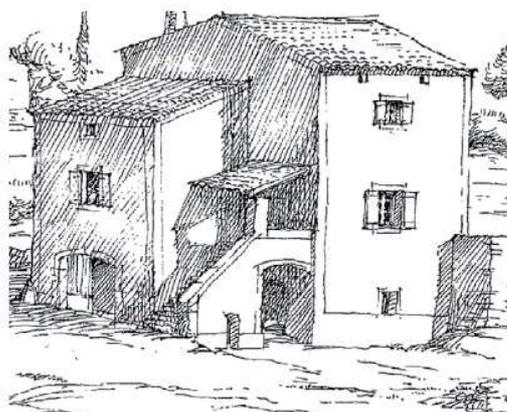
Paysage environnant la Baume Auriol – Saint-Maurice-Navacelles

- les travaux et aménagements routiers : principes de traitement des décaissés et coupes routières ; caractéristiques des parapets ; principes de traitement des délaissés routiers, des aires d'arrêt ou de stationnement, des belvédères
- les travaux forestiers : préconisations pour une meilleure intégration paysagère des travaux sylvicoles (plantations, coupes, pistes forestières...)
- les équipements touristiques : enseignes et pré-enseignes

5- Mise en œuvre du projet et animation

Le projet de charte paysagère et architecturale doit vivre, évoluer et être sans cesse travaillé.

Suite à un état des lieux en 2010, se déroulent sur 2011 des ateliers avec les maires et conseillers municipaux des 19 communes du territoire pour partager cet état des lieux, les enjeux et se projeter vers des préconisations. Les démarches se dérouleront en 2012 et 2013 pour aboutir à un plan d'action pour les paysages et l'architecture vernaculaire des causses et du cirque. En parallèle, un document fin sera établi dans le cirque de Navacelles.



La maison caussenarde est caractérisée par un escalier extérieur sur voûte qui accède à une petite terrasse ou « bolet » couverte ou non par un auvent.

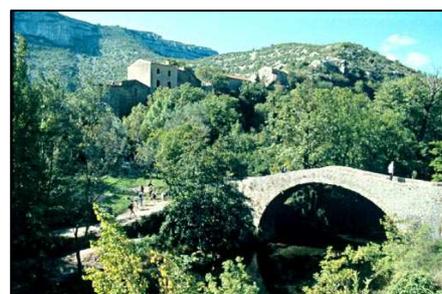
Le cahier de préconisations architecturales et paysagères, une fois validé, devra faire l'objet d'une large diffusion ; des actions de communications spécifiques pourront être mises en œuvre en direction des professionnels (architectes, entrepreneurs, agriculteurs...). Les orientations et les actions choisies peuvent avoir une traduction réglementaire (documents d'urbanisme...), opérationnelle (mise en œuvre de projets de transformation de l'espace...), et/ou pédagogique (sensibilisation, formation, publication, expositions...). Dans ce but, le Syndicat Mixte doit animer et faire vivre le projet de charte.

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

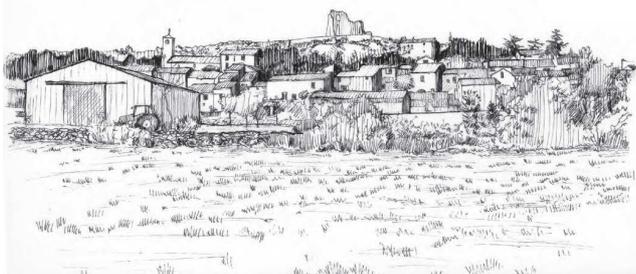


e. Démarrage de l'action

En cours

Réalisation sur 2009-2013

Paysage environnant le hameau de Navacelles



Les silhouettes un élément à préserver

B . PROTEGER, RESTAURER ET GERER LA QUALITE DU SITE A L'ECHELLE DU GRAND SITE

Fiche-action 2 : Programme de restauration du patrimoine culturel et de requalification des bourgs et hameaux

a. Objectif

Programmer la restauration et la valorisation scientifique et touristique du patrimoine culturel inventorié, ainsi que la requalification et la mise en valeur des cœurs de villages et hameaux du Grand Site. Cette action permettra d'augmenter l'accessibilité et une nouvelle motivation de visite du patrimoine culturel du Grand Site et de sa région.

b. Descriptif de l'action

Les Communautés de communes organiseront pour le compte de leurs communes une opération groupée de restauration du patrimoine culturel. Elles prendront la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces projets. Chaque année, respectivement les Communautés de communes du pays Viganais et du Lodévois et Larzac présenteront un programme d'actions d'un montant moyen de 250 000 €/an. Un architecte du patrimoine devra assurer obligatoirement la maîtrise d'œuvre des programmes et la réalisation des projets ne se fera qu'après accord de l'Architecte des Bâtiments de France de la zone concernée.

Cette action de restauration et de valorisation du patrimoine culturel s'étendra sur une période de quatre ans.

Des éléments du patrimoine à restaurer ont d'ores et déjà été identifiés:

- aménagement et valorisation du prieuré Saint-Martin à la Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries
- aménagement et valorisation de la chapelle Saint Clément de Mans à Soubès
- restauration de la lavagne de Saint-Pierre-de-la-Fage
- aménagement et valorisation du Roc Castel au Caylar
- restauration des fours à calamine de Montdardier
- restauration des maisons des vignes aux Bayrades à Blandas
- rénovation et valorisation de l'église de Vissec
- rénovation et valorisation de l'église de Madières

D'autre part, il s'agit également d'harmoniser la requalification et la mise en valeur des villages et hameaux du Grand Site, en lien avec les prescriptions de la charte paysagère et architecturale.

c. Territoire concerné

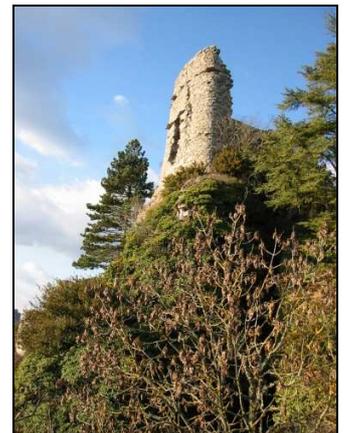
Le périmètre de l'OGS

d. Maîtres d'ouvrage

Les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais

e. Démarrage de l'action

2008



Le Roc Castel au Caylar



Chantier-fouille de la chapelle de Saint-Clément à Soubès



Chantier-fouilles et vestiges à La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries

B . PROTEGER, RESTAURER ET GERER LA QUALITE DU SITE A L'ECHELLE DU GRAND SITE

Fiche-action 3 : Inventaire du patrimoine culturel

a. Objectif

Réaliser des inventaires du patrimoine culturel, préalable indispensable à toute valorisation touristique de qualité.

b. Descriptif de l'action

La Communauté de communes Lodévois et Larzac réalise des inventaires du patrimoine culturel sur les communes de son territoire. Menés dans le cadre d'une convention avec la région Languedoc-Roussillon, la méthodologie suivie est celle du Service Régional de l'Inventaire.

La Communauté de communes du Pays Viganais, en partenariat avec le service Culture de la Direction Éducation, Culture, Jeunesse et Sport du Conseil général du Gard, met en place un « Plan Patrimoine » sur les communes des Causses gardoises, consistant à un recensement du patrimoine bâti « non protégé » suivi d'un programme de restauration des éléments sélectionnés.

L'objectif à terme est de bénéficier d'un inventaire complet, réalisé de façon harmonisée, sur l'ensemble du périmètre de l'OGS.

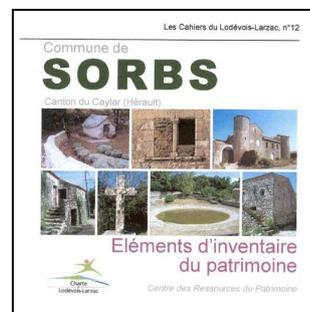
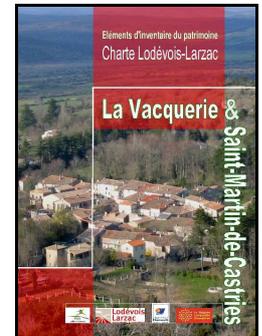
c. Territoire concerné

Communes héraultaises :

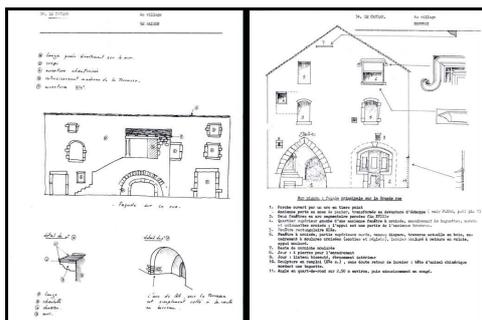
Le Cros, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Maurice-Navacelles.

Communes gardoises :

Blandas, Campestre, Vissec, Montdardier et Rogues.



Rendus d'inventaires sur les communes de la Vacquerie et Saint Martin-de-Castries et de Sorbs



Eléments d'inventaire du patrimoine sur la commune du Caylar

d. Maître d'ouvrage

Les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais

e. Démarrage de l'action

En cours

B . PROTEGER, RESTAURER ET GERER LA QUALITE DU SITE A L'ECHELLE DU GRAND SITE

Fiche-action 3 : Étude de faisabilité de restauration et de valorisation des zones agricoles dans les gorges de la Vis (les Bayrades, traversiers d'oliviers de Madières...)

a. Objectif

Réaliser une étude de faisabilité permettant de mettre en relief les modalités de restauration, de mise en valeur et de gestion durable du Rocher de la Vierge, du méandre, des Bayrades et des traversiers d'oliviers de Madières, éléments-clés du paysage.

b. Descriptif de l'action

L'étude de faisabilité doit se faire sur trois sites distincts :

- Les anciennes terrasses du Rocher de la Vierge et le méandre, les terrasses qui couvrent les pentes sont laissées à l'abandon depuis plus d'un demi-siècle, avec pour conséquence une perte de lisibilité du paysage et la disparition progressive d'un des témoignages majeurs de la mise en valeur agricole du cirque. De plus, le maintien du contraste entre le fond du méandre (qui entoure le Rocher de la Vierge) et les versants rocheux du cirque suppose un entretien ou une exploitation de la surface du méandre. Ces points devront être étudiés dans le cadre du schéma d'orientations sur le cœur du Grand Site (voir Fiche Action A2).



Parcellaires agricoles en lanières sur les pentes des méandres de la Vis - 1956



L'activité agricole du méandre de la Vis dans le Cirque de Navacelles

- La zone des Bayrades, située en bordure de la route Navacelles-Blandas, le long du chemin des vignes, s'étend sur un ancien méandre de la Vis, la pente est plus faible que dans le reste des gorges, c'est pourquoi cette zone a été cultivée jusque dans les années 70. A l'heure actuelle, on ne distingue plus le parcellaire en lanières, l'étude de faisabilité permettrait sur ce secteur de définir des moyens de restauration, de mise en valeur et de gestion durable de la zone.

- Restaurer les anciens traversiers d'oliviers dominant le hameau de Madières

c. Territoire concerné

Le Cirque de Navacelles : le Rocher de la Vierge, les Bayrades et Madières

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études

et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2013-2018



Parcellaires agricoles en lanières sur les pentes des méandres de la Vis « les Cerizières » - 1956

C . GERER ET MAITRISER LA FREQUENTATION ET LES FLUX

Fiche-action 1 : Étude de fréquentation

a. Objectif

- Alimenter la réflexion sur les modes de gestion, sur la régularisation et l'amélioration des flux
- Mettre en relief les impacts de la sur-fréquentation et les aménagements à réaliser ou à améliorer

b. Descriptif de l'action

L'étude de fréquentation comprend :

- des données de cadrage : profil socio-démographique et géographique des visiteurs
- une étude qualitative : caractéristiques des visites, du séjour ; perceptions et attentes des visiteurs ; réactions du public face à l'offre actuelle et aux besoins.
- une étude quantitative : fréquentation totale, répartition spatiale et temporelle de la fréquentation, capacité d'accueil du site
- une étude sur la sur-fréquentation et ses impacts

c. Les principaux résultats de l'étude

L'étude de fréquentation a été réalisée en 2007, par le CETE Méditerranée. Elle donne une fréquentation totale sur 110 jours de 137 600 visiteurs, ce qui représente environ 250 000 visiteurs à l'année. Le visiteur est plutôt un primo-visitant (79%). Les origines des visiteurs, leur profil ainsi que les activités pratiquées et le type d'hébergement ont été étudiés.

Le taux de fréquentation évalué est de 56 % pour le coté Hérault et de 44 % coté Gard. La totalité des résultats est présentée dans le rapport en annexe.

d. Territoire concerné

L'étude porte sur l'ensemble du périmètre du site inscrit et classé, ainsi que sur les villages portes du Grand Site. Des études plus spécifiques portent sur :

- les belvédères de Blandas et de la Baume Auriol
- le moulin de la Foux
- les hameaux de Navacelles



Exemples de sur-fréquentation du site



Exemples de sur-fréquentation du site

e. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

f. Démarrage de l'action

15 juin 2007 au 31 décembre 2007

C . GERER ET MAITRISER LA FREQUENTATION ET LES FLUX

Fiche-action 2 : Plan de Circulation et de Stationnement

a. Objectifs généraux de l'étude « Plan de Circulation et de Stationnement »

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude sont les suivants :

- Maîtriser les circulations et le stationnement, notamment autour et au fond du cirque de Navacelles, en développant un schéma prospectif de modes de déplacement à l'échelle de l'Opération Grand Site ;
- Hiérarchiser le réseau de voirie du Grand Site en fonction de la vocation et du niveau de trafic des différentes voies ;
- Offrir un mode d'accès alternatif à la voiture individuelle ;
- Apporter une solution durable aux problèmes de stationnements anarchiques et en surnombre sur le cœur du site.

Les principes d'actions sont :

- Retrait des stationnements des véhicules en bords de falaises et du méandre pour restaurer ces paysages qui fondent l'identité de l'ensemble paysager classé et inscrit des bords des Causses, Gorges et Cirque de Navacelles.
- Suppression des stationnements anarchiques et des problèmes de congestion dans la zone classée et ses abords.
- Redéployer la fréquentation touristique dans cet ensemble paysager qualifié de Grand Site, au moyen d'une politique de tourisme culturel concertée dans les domaines de l'environnement, du patrimoine et des loisirs de nature.

b. Descriptif de l'action

Le Grand Site de Navacelles est un site naturel dont la forte notoriété provoque une sur-fréquentation touristique problématique. Il en souffre depuis plusieurs années principalement au cœur du cirque de Navacelles mais aussi sur ses abords. En effet, le méandre, dont le fond verdoyant s'oppose en temps normal aux versants secs, mais qui dès que la fréquentation augmente, devient une aire de stationnement anarchique, portant atteinte à la cohérence paysagère du site et à son image. Plus globalement, la sur-fréquentation génère des flux de véhicules et des occupations anarchiques de la voirie de moins en moins maîtrisables qui ruine l'image du site, nuit au tourisme, aux riverains, commerçants et habitants et pourrait aussi poser des problèmes de sécurité.

Le Syndicat Mixte souhaite lancer cette étude « Plan de Circulation et de Stationnement » pour définir de manière plus précise les **modes actuels de circulation**, la **capacité d'accueil du site**¹ ainsi que les **stratégies et les moyens à mettre en place pour maîtriser et gérer les déplacements** de façon prospective à l'échelle de l'Opération Grand Site.

L'objectif est de redistribuer la fréquentation en la raisonnant à l'échelle de l'Opération Grand Site, c'est à dire à l'aide des lieux d'intérêt patrimonial et des villages et villes portes du périmètre. Pour cela, l'étude tiendra compte des résultats du schéma d'interprétation et de la charte architecturale et paysagère intégrant les « petites routes pittoresques » comme un élément paysager et identitaire fort. Le but est d'utiliser le rôle des belvédères pour retenir les flux de visiteurs (tous les visiteurs ne doivent pas systématiquement descendre dans le hameau), et favoriser les modes alternatifs pour ceux désirant visiter le cirque : randonnées et remontées éventuelles en transport en commun...



Route D130 desservant la Baume Auriol et le Cirque de Navacelles

¹ « La capacité d'accueil correspond à l'évaluation du niveau de fréquentation touristique qu'un site peut supporter sans que ses qualités ne se détériorent, sans que les populations locales ne soient submergées, sans que la qualité de la visite ne soit altérée ». (« Petit traité des Grands Sites, réfléchir et agir sur hauts lieux de notre patrimoine », ACTES SUD – ICOMOS France – 2009). La capacité d'accueil signifie également la manière d'accueillir les visiteurs afin de réduire les impacts sur le site, de mieux répartir la fréquentation dans les espaces et dans le temps afin de mieux absorber les pics.

L'étude devra proposer différents scénarios pour offrir un mode d'accès alternatif à la voiture individuelle et apporter une solution durable aux problèmes de stationnements anarchiques et en surnombre sur le site. Elle devra aussi déterminer l'impact des aménagements sur le site, le juste dimensionnement de ceux-ci devant être une préoccupation essentielle. Cette étude devra présenter également des propositions transitoires d'attente de la mise en place du système de stationnement et de circulation. Elle comportera un volet communication et concertation important avec les acteurs locaux et la population. Il fait suite à l'étude de concertation avec les habitants du hameau de Navacelles menée depuis 2009 par le CPIE des Causses méridionaux sur les aspects de gestion du cirque dans le cadre d'une convention avec le Syndicat mixte.



Zones de stationnement dans le méandre du hameau de Navacelles

L'étude se déclinera avec une partie d'étude générale à l'échelle de l'Opération Grand Site puis une partie opérationnelle plus poussée spécifiquement sur le cœur du cirque allant jusqu'au détail du scénario et des modes de gestion retenus (étude géotechnique), ainsi qu'à la programmation des investissements.

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS et les portes d'entrée du territoire

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles.

Partenaires : Membres du Syndicat Mixte, CPIE, DREAL, SDAP, CAUE, services des routes des conseils généraux...

e. Démarrage de l'action

En cours 2011-2013

Cette fiche demeure peu opérationnelle compte-tenu du fait que l'étude est actuellement en cours (voir cahier des charges de la consultation en annexe).

C . GERER ET MAITRISER LA FREQUENTATION ET LES FLUX

Fiche-action 3 : Mise en place d'éco-compteurs

a. Objectif

Permettre, par la mise en place d'éco-compteurs, le suivi de l'évolution annuelle de la fréquentation dans les espaces naturels et les sites soumis à une forte fréquentation.

b. Descriptif de l'action

Les éco-compteurs devraient être placés sur les chemins de randonnée, pour une longue durée. Cela permettra de renseigner un observatoire du Grand Site qui s'inscrit dans une logique de développement durable. Le Syndicat Mixte devrait gérer le relevé des éco-compteurs en régie. Les lieux de pose des éco-compteurs seront définis en fonction des conclusions du plan de circulation et stationnement.

c. Territoire concerné

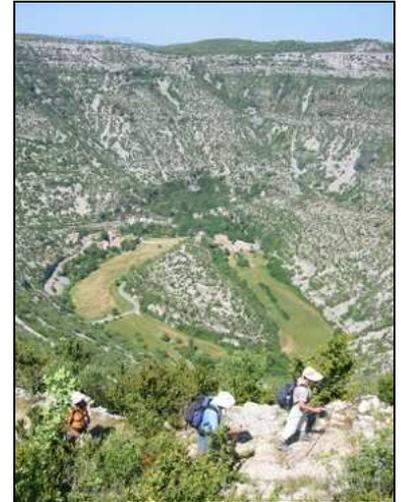
Les chemins de randonnée identifiés après la réalisation de l'étude du plan de circulation et stationnement

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

Prévisionnel : 2013-14

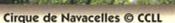
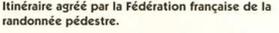
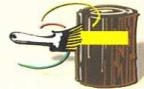


Randonneurs sur le chemin menant à la Baume Auriol

Randofiche®

Le cirque de Navacelles

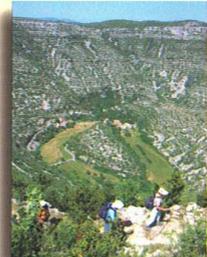
Communes de Blandas, Saint-Maurice-Navacelles, Vissec



Après un parcours souterrain dans le calcaire des causses de Blandas et du Larzac méridional, où son passage n'est indiqué que par une vallée sèche, la rivière de la Vis jaillit impétueusement au lieu-dit de la Foux (en occitan : le grand trou). Le village de Navacelles se trouve à sept kilomètres en aval.

Dans le couloir de ces spectaculaires gorges, une société presque ordinaire a perduré au cours des siècles, avec ses chemins et ses cultures en terrasses, ses troupeaux et ses petites industries (travail du bois, élevage de vers à soie, etc.).

Vignes et vergers occupaient les pentes exposées au sud, offrant un paysage de type méditerranéen. Sur la rivière fonctionnaient les moulins à blé, reliés au plateau par des sentiers muletiers. Les eaux claires de la Vis s'honorent encore de posséder la truite fario.



Exemple de fiche randonnée

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 1 : Schéma d'interprétation du patrimoine et animation de la découverte

a. Objectif

Renforcer et coordonner l'offre d'accueil et d'information sur le site pour assurer un accueil de qualité aux visiteurs et allonger le temps de visite du territoire, tout en proposant une découverte du patrimoine raisonnée en fonction des enjeux environnementaux.

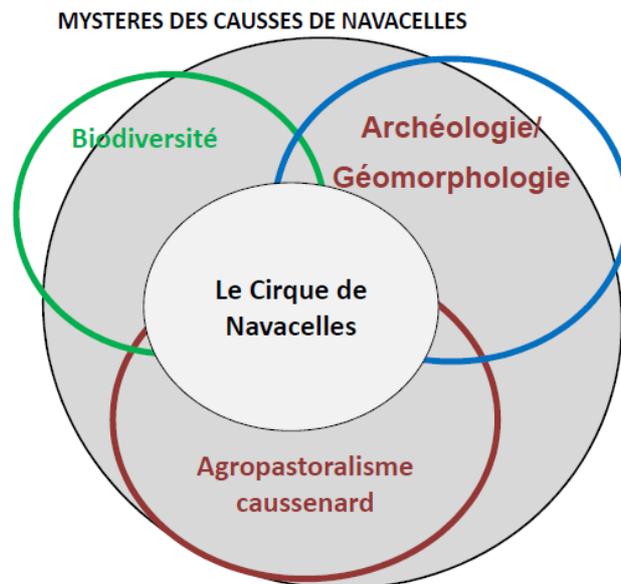
b. Descriptif de l'action

Cette action comprend plusieurs phases :

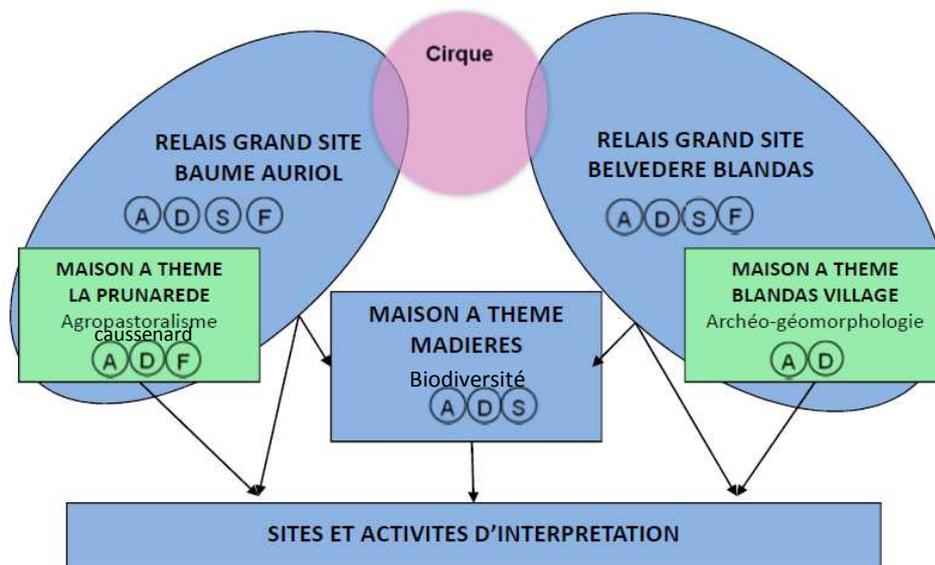
1- Identifier les thématiques :

Schéma général

- 1 thème central
 - Aux Relais Grands Site
- 3 sous-thèmes
 - Dans les Maisons à thème
- Des sujets d'interprétation
 - Sur sites
 - Par des activités



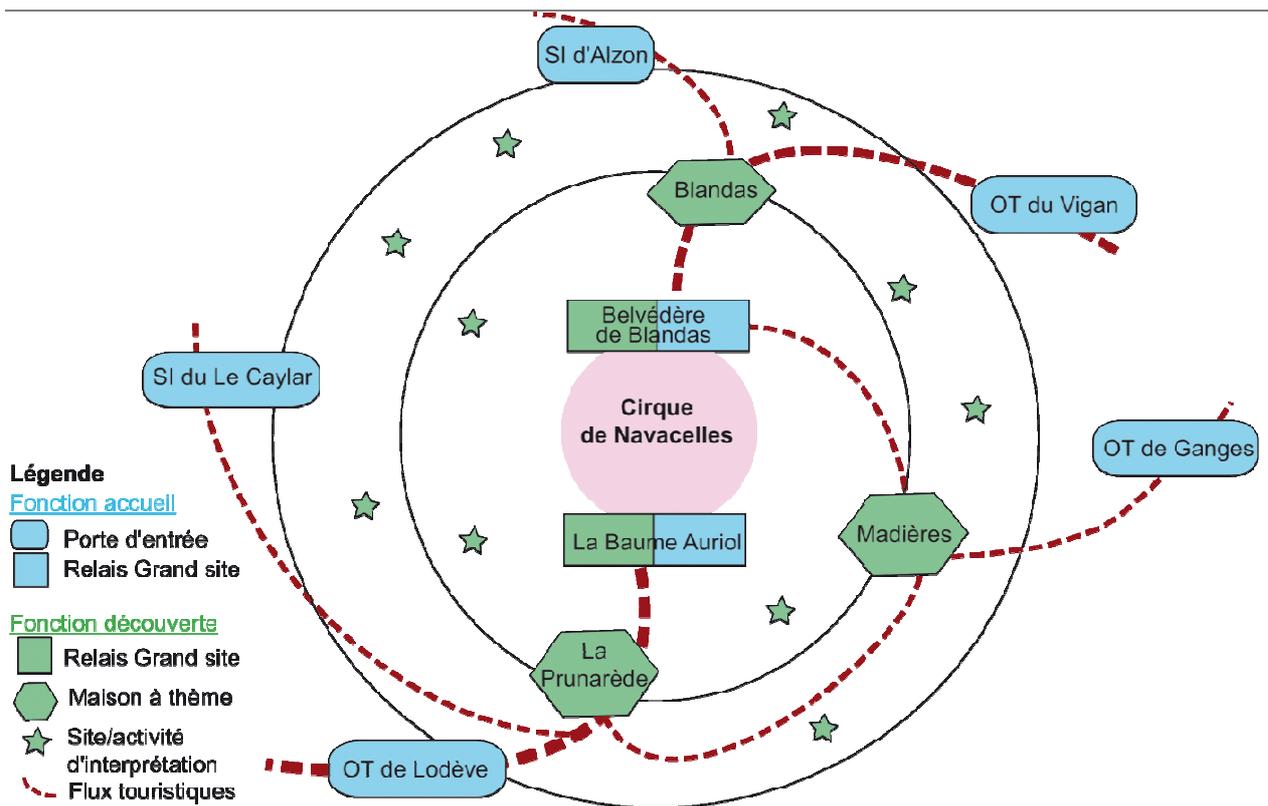
2- Identifier et hiérarchisation des lieux



Légende

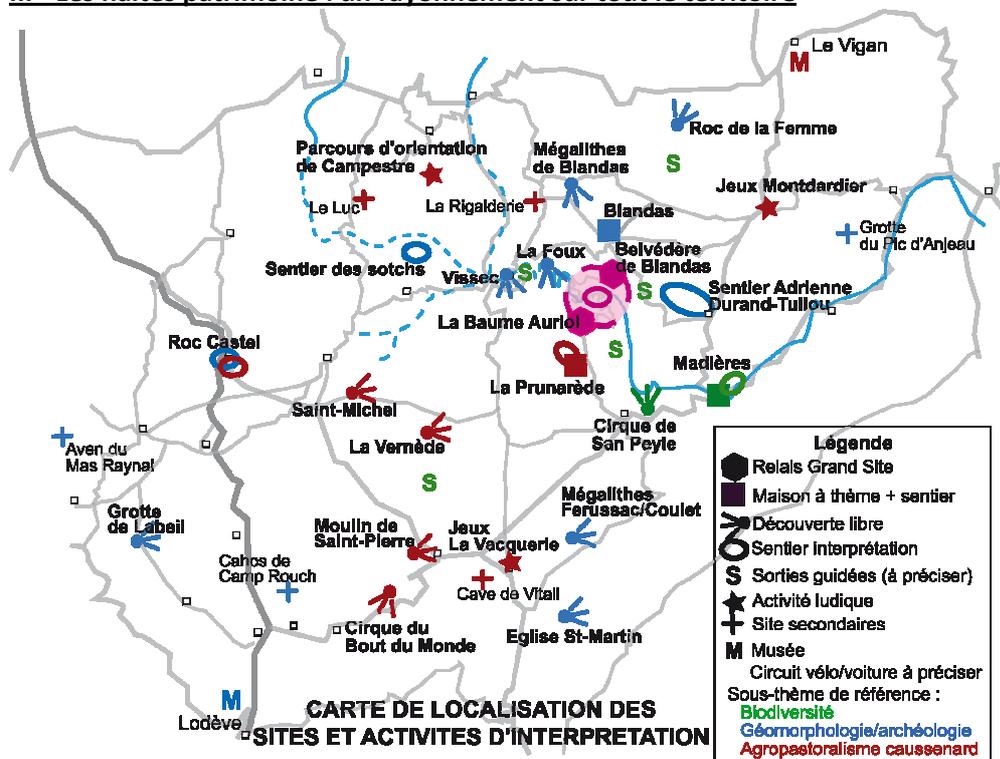
- (A) Accueil / informations touristiques
- (D) Découverte du patrimoine
- (S) Services
- (F) Gestion des flux
- Phase I
- Phase II

DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE DECOUVERTE



REPARTITION SPATIALE DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET DE DECOUVERTE

III - Les haltes patrimoine : un rayonnement sur tout le territoire



CARTE DE LOCALISATION DES SITES ET ACTIVITES D'INTERPRETATION

3- Identification des aménagements à réaliser

- accueil du public : mise en sécurité, stationnement...
- aménagements pédagogiques : panneaux, bornes, table de lecture...



Exemple de panneaux sur la communauté de communes Lodévois et Larzac (en haut) et sur Montdardier à droite sur la communauté de communes du Pays Viganais

4- Identification des outils de médiation

- brochures, livres, expositions
- visites guidées classiques, audio-guides, guide mobile Caminéo...
- mise en place d'un e-guide, d'ateliers pédagogiques,
- circuits routiers, pédestre, VTT...

5- Réalisation et mise en place des parcours, des supports d'interprétation



Accueil du public, aménagements pédagogiques à l'entrée du chemin de la Foux à Blandas

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

Réalisé entre 2009-2011

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 2 : Aménagement des belvédères comme Relais Grand Site

Sous-fiche 2.1 : Relais Grand Site, la Baume Auriol

a. Objectif

Faire de la Baume Auriol, un véritable Relais Grand Site :

- Elle doit être à la fois lieu d'information sur les destinations touristiques, mais également sur l'Opération Grand Site, lieu de sensibilisation du public et outil de gestion des flux.
- Elle doit offrir un large choix d'activités afin d'encourager le visiteur à rester sur le territoire : un restaurant, un point d'accueil et d'information, une salle de vente et de dégustation de produits du terroir, une salle de projection vidéo et une exposition permanente sur les paysages de la Vis.



Salle d'exposition à la Baume Auriol

Les visiteurs seront alors invités à partir à la découverte de l'ensemble du Grand Site, en étant renvoyés vers des lieux d'information "secondaires" où des thématiques spécifiques pourront y être développées, vers des boucles de randonnées ou des circuits thématiques permettant une découverte au plus près du territoire et de ses habitants.

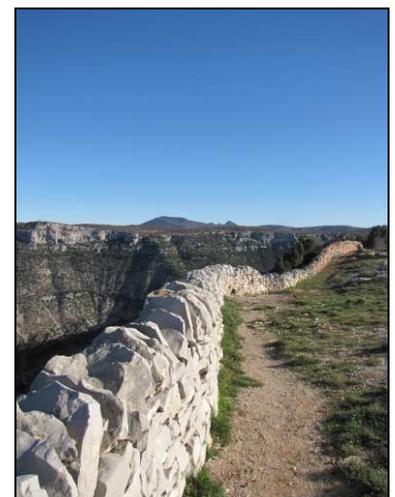
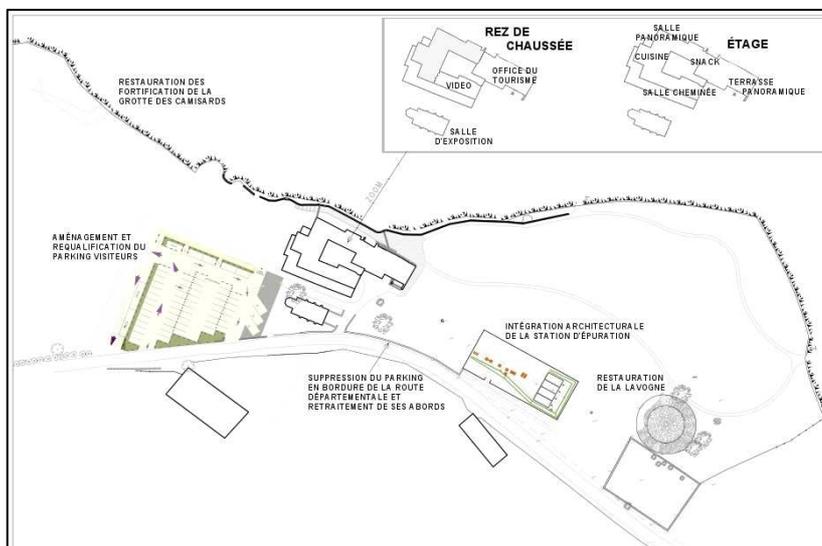
b. Descriptif de l'action

L'action consistant à aménager la Baume Auriol en un véritable Relais du Grand Site, il convient d'assurer une intégration paysagère de qualité du bâtiment et pour cela, plusieurs tranches ont d'ores et déjà été identifiées:

- définition d'un projet à long terme répondant à l'évolution de la fréquentation,
- aménagement du belvédère : prolongement du mur du belvédère et création d'une ouverture permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au panorama,
- restauration de l'ensemble pastoral (étanchéité, dallage de la lavagne et restauration des murs du parc à moutons), action organisée dans le cadre d'un chantier-école,
- valorisation de la grotte des camisards,
- organisation du stationnement : suppression du stationnement hiérarchique situé devant l'entrée de l'espace "Accueil et Découverte"
- mise en discrétion de la station d'épuration.



Salle des ventes et de dégustation de produits du terroir



Les travaux de rénovation du muret finalisés

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

c. Territoire concerné

Le site de la Baume Auriol sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles

d. Maître d'ouvrage

La Communauté de communes

Lodévois et Larzac

e. Démarrage de l'action

2009-2011



Lavogne et enclos pastoral reconstitués



Les étapes de mise en discrétion de la station d'épuration



La Baume Auriol

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 2 : Aménagement des belvédères comme Relais Grand Site

Sous-fiche 2.2 : Relais Grand Site, Belvédère de Blandas

a. Objectif

- Requalifier le site, améliorer, aménager et mettre en valeur le belvédère de Blandas surplombant le Cirque de Navacelles et les gorges de la Vis.
- Permettre une réelle découverte et compréhension du cirque et des gorges.
- Mutualiser les fonctions (restauration, accueil, découverte et information) au sein d'un même bâtiment Relais Grand Site.
- Renvoyer les visiteurs vers le village de Blandas et le reste du Grand Site.

b. Descriptif de l'action

1. Nature du projet :

Le site du belvédère est en inadéquation avec les conditions d'accueil que suppose sa fréquentation. Le cabinet CETE estime la fréquentation du belvédère de Blandas à 54 000 visiteurs de mi-juin à mi-septembre, soit 110 jours. Soit environ une fréquentation 110 000 visiteurs par an sur le belvédère de Blandas. Le site du belvédère se résume pourtant depuis plusieurs décennies à un petit balcon en bord de route avec peu d'information sur le lieu (table d'interprétation), des parkings anarchiques et un parking dans la doline, mal organisés créant une certaine insécurité et un restaurant privé, souvent fermé, sans qualité architecturale ni conformité avec les normes réglementaires.

L'ensemble, ainsi peu valorisé, minimise l'intérêt porté au site classé et à son panorama, n'incite pas à s'y attarder et ne permet pas de renvoyer vers les autres ressources patrimoniales du Grand Site de Navacelles. Les visiteurs atteignent le belvédère et sans accueil, n'y restent que quelques minutes. Les retombées économiques sont très faibles.

2. Conditions de mise en œuvre

Le projet a été identifié depuis les premiers programmes d'actions mis en place par l'Association Grand Site de Navacelles en 2003 et 2004 et repris dans le programme d'actions du Syndicat Mixte de Navacelles à partir de sa création en 2007.

Suite à un appel à idée réalisée en 2008, un comité de pilotage a été mis en place avec les associations locales, les maires concernés, les services de l'État concernés, les services du Conseil général, des communautés de communes et de la Région, le CAUE, les partenaires financiers, pour évaluer les différentes options du projet, piloter l'élaboration, la coordination et mise en œuvre du projet.

Une étude d'impact et d'incidence menée entre 2010 et 2011, a permis d'affiner le projet pour que son impact environnemental soit réduit ou nul (voir étude en annexe).

Le lien entre le belvédère de Blandas et le village de Blandas sera renforcé par des sentiers en boucles reliant le village (2km). La scénographie développée en complémentarité entre les belvédères sur des e-guides en extérieur, se fera via les personnels des offices de tourisme et via la politique d'ambassadeurs



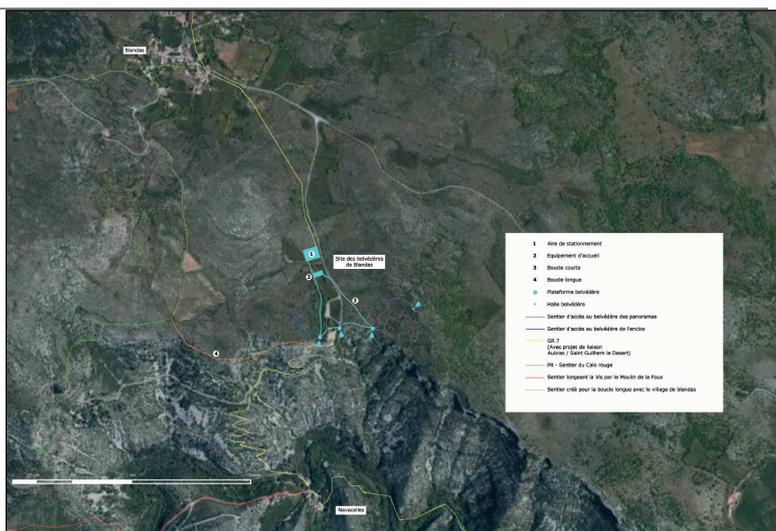
Belvédère de Blandas



Panoramas depuis le belvédère de Blandas



du territoire développée dans le cadre du schéma des activités de pleine nature avec les prestataires et associations. A l'échelle du marcheur, le belvédère de Blandas, traversé par le GR7, s'inscrit dans une vaste trame de chemins de randonnées. Son aménagement permettra de relier les différents sentiers de découverte existants depuis l'aire de stationnement du site ou les différents itinéraires créés dans le cadre du projet. Ainsi, la promenade doit se poursuivre vers la « grotte du Rocher du Midi », les « mégalithes », « les moulins de la Foux », « Rogues », « Navacelles », « Blandas ».



Liaison pédestres avec le village de Blandas et le hameau de Navacelles

Ce maillage du projet est notre trame à l'échelle du territoire, pour que les visiteurs aient le choix entre différentes solutions alternatives à la voiture et redeviennent le plus longtemps possible des nomades.

3. Principes d'aménagement du belvédère

Les principes de préservation du site classé et de ses abords recherchés dans le cadre de l'Opération Grand Site :

- Retrait des véhicules des bords de falaises et du méandre
- Retrait des bâtiments du bord des falaises
- Suppression du stationnement sauvage et anarchique en bords de falaise et du stationnement dans la doline
- Mise en place de services d'accueil, d'information et de découverte dans les Relais Grand Site (scénographie + restauration + accueil)
- Mise en place d'un espace « bus » permettent à terme d'accueillir une éventuelle navette reliant le Cœur du site et les belvédères (étude du plan de circulation et de stationnement en cours) et dans le cas du Belvédère de Blandas, d'être desservie par une navette venant de Nîmes-Le Vigan, mis en place à titre expérimental dès l'été 2011.



Plan masse actuel vue en haut ; projeté vue en bas

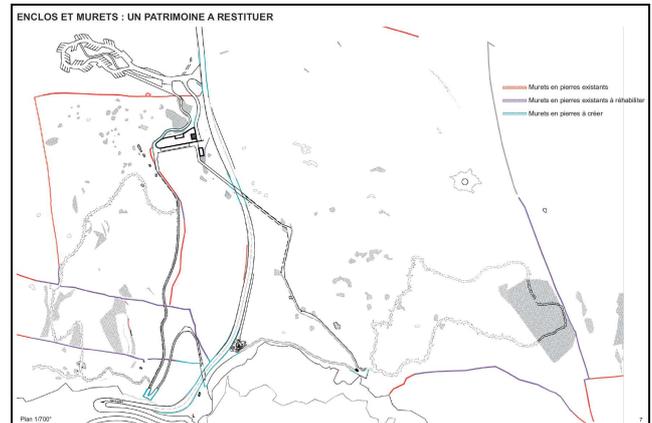


Les principes de requalification spécifiques au site :

- Suppression du parking sauvage en bords de falaise et du parking de la doline,
- Suppression de la dangerosité de la traversée au point de vue actuel,
- Restauration du paysage de la doline et du bord de falaise
- Mutualisation des fonctions du bâtiment (accueil, découverte, information, restauration, en respectant l'esthétique environnementale du site et la qualité architecturale)
- S'extraire de la route et créer un véritable itinéraire d'approche vers la falaise et le vide.

Les entités du projet :

- Le bâtiment : un bâtiment moderne, économe en énergie, regroupant toutes fonctions demandées et respectant une surface définie lors du concours à idée de 2009 tout en étant parfaitement intégré.
- Le parking de 50 places (équivalent du stationnement actuel et un champ « espace de délestage » en arrière du futur parking), en retrait et installant une réelle découverte du site via un cheminement jusqu'au bâtiment puis du bâtiment aux belvédères pour les visiteurs.
- Les cheminements courts accessibles à tous publics et des boucles longues reliant le village de Blandas et le belvédère puis le belvédère et le cirque de Navacelles (GR7), les moulins de la Foux, Vissec....
- Les murets : dans le projet, les murets présents sur le site et délimitant les enclos pastoraux seront réhabilités.
- Les belvédères : trois lieux pour découvrir sous différents angles le site classé (les gorges _ la cascade _ le village, le méandre et la coquille)
- Une scénographie développée en complémentarité avec la Baume Auriol et les villages, sur des e-guide et intégrant les nouvelles technologies (renvoie vers le site Internet, tag pour information sur les terminaux des visiteurs et locations de terminaux dans les accueils de la Baume Auriol et de Blandas) et renvoyant vers le reste du territoire du Grand Site. L'interprétation et l'information se feront aussi via les personnels des offices de tourisme en place et via la politique d'ambassadeurs du territoire initiées dans le cadre du schéma des activités de pleine nature avec les prestataires et associations.



Les murets qui seront reconstruits ou réhabilités

Les terrains concernés par le projet et ceux aux alentours ont été acquis par le conseil général du Gard au titre des ENS. Des conventions de pâturage sont mises en place sur ces terrains pour conserver leur vocation agro-pastorale.

Le projet va nécessiter une gestion très faible en termes d'entretien car nous faisons avec les éléments en place. La doline est fauchée 2 fois par an ou mise à pâturer. Le projet permet d'organiser des manifestations événementielles dans la doline, les différents parcours (boucles courte et longue) pouvant également être le support d'interventions artistiques. Le site peut aussi vivre « seul » en basse saison avec la simple signalétique d'information et la signalétique directionnelle qu'il faut installer en même temps que la trame de visite.

4. Fonctionnement du site

Dans le cadre de sa mission le cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération a réalisé une étude de faisabilité économique de fonctionnement de l'équipement avec :

- étude de marché par rapport au restaurant (principes),
- budget prévisionnel de fonctionnement,
- mode de fonctionnement en partenariat public-privé,
- conditions de réussite du projet au regard d'équipements similaires.

Il est à noter que la CCI a été mandatée pour réaliser également une étude économique complémentaire avec bilan prévisionnel sur 3 ans.

Sur base des résultats de cette étude et en partenariat avec le CCI, un appel à candidature pour un gérant privé reposant sur un cahier des charges précis et circonstancié sera mis en place imposant les contraintes techniques, dont les éléments suivants établis par la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage :

- un bâtiment d'accueil ouvert au public, à minima du 15 mars au 15 novembre, le principe de restauration retenu à la suite de l'étude de la CCI, minimisera les coûts de fonctionnement et permettra

au gestionnaire une plus grande amplitude temporelle d'ouverture avec un aménagement des horaires selon la saison.

- un principe d'explication, de découverte et de fonctionnement du site et des sanitaires en autonomie du restaurant.

Une restauration à base de produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée sera mise en place type assiette gourmande. Les produits locaux de la boutique seront définis sur base d'un cahier en cohérence avec la Baume Auriol.

5. Etat d'avancement et prévisionnel des étapes de validation :

De 2000 à 2009 :

janv-04	janv-07	janv-08	juin-08	sept-08	déc-08	avr-09	oct-09
Inscription aux anciens programmes d'actions de l'OGS: aménagement du belvédère de Blandas	Lieu noté comme nécessitant urgement d'être aménagé	Descriptif au programme d'actions 2008-2012: Requalification de l'espace et aménagement du belvédère de Blandas	Approbation du projet par la CCPV	Rédaction du cahier des charges avec le comité technique (DREAL, SDAP, CAUE, MICQ...)	Appel à idée	Choix du bureau d'étude	Calibrage et fréquentation (référence étude CETE)
Acquisition des financements et étude de faisabilité économique, type de fonctionnement du site							

De 2009 à aujourd'hui :

nov-09	oct-10	janv-11	janv-12	mars-12	juin-12	juin-13	
Comités de pilotage et travail sur l'APS	Etudes d'impact et d'incidence		validation de APD en comité de pilotage	Présentation en commissions UTN et départementale des sites et commission supérieure des sites perspectives et paysages	Consultations (lancement une fois la validation du projet effective)	Travaux	Ouverture du site prévue
Acquisition des terrains	validation de APS en comité de pilotage	Etudes techniques	Comités de pilotage sur l'APD				

c. *Territoire concerné*

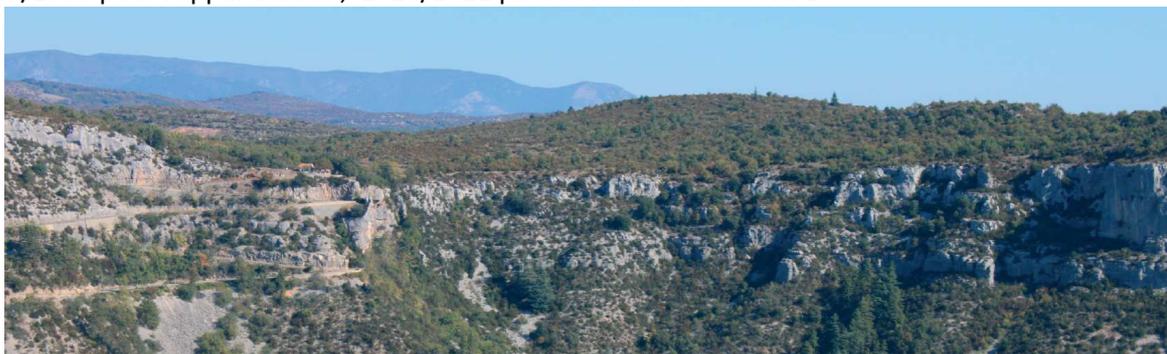
Blandas

d. *Maître d'ouvrage*

La Communauté de communes du Pays Viganais

e. *Démarrage de l'action*

2008/2009 pour l'appel à idées ; 2010/2011 pour la réalisation de l'APD



VISION DU BELVÈRE DE BLANDAS DEPUIS LA BAUME AURIOL ACTUEL (EN HAUT) PROJETÉ (EN BAS)



D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 3 : Etude de faisabilité et éventuelle valorisation des maisons à thème

Sous-fiche 3.1 : La Maison de la Prunarède

a. Objectif

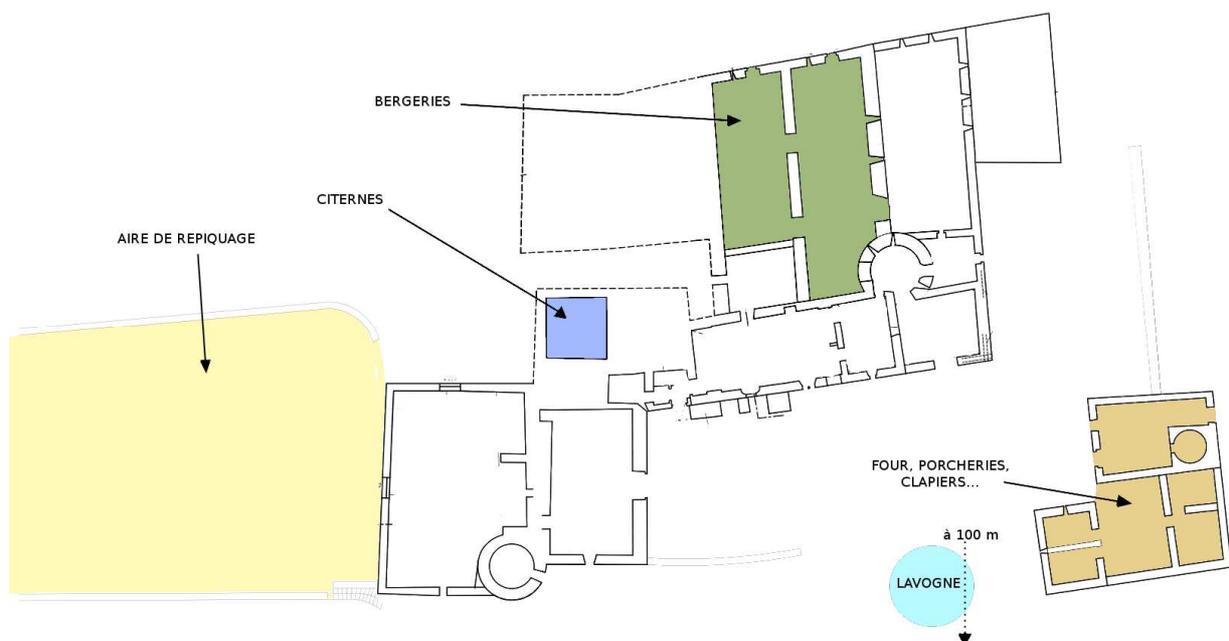
Renforcer et coordonner l'offre d'accueil et d'information sur le site pour assurer un accueil de qualité aux visiteurs.

b. Descriptif de l'action

La réalisation de cet équipement à la Prunarède a été étudiée en 2001 en collaboration avec le CPIE des Causses Méridionaux, puis lors du schéma d'interprétation du patrimoine qui a retenu la thématique de l'agropastoralisme caussenard. Pour éviter de tomber dans la construction d'une image d'Épinal du territoire, très ancrée dans l'imaginaire collectif mais peu conforme à la réalité historique, la présentation devra mettre l'accent sur les divers aspects de l'agropastoralisme, l'évolution actuelle du tissu agricole (mode de travail...) et par conséquent sur la dynamique des paysages. Marquer un lien fort avec le présent, voir avec le futur du territoire et renvoyer certain public vers les producteurs du territoire qui proposent de la vente directe (fromage de chèvre, viande bovin notamment ; voir Sous-Fiche Action E2.1).

Cette étude devra être réactualisée mais constitue un bon cadre de travail. La vocation de ce site d'interprétation est multiple (expositions, formations, échanges professionnels...), mais en priorité doit s'adresser au grand public. Ce relais d'interprétation permettra un rayonnement sur l'ensemble du territoire, grâce à une animation et des supports pédagogiques itinérants.

La mise en place de La Maison de la Prunarède doit comprendre tout d'abord, la réalisation d'un bilan sanitaire et architectural des bâtiments et une étude de faisabilité. La mise hors d'eau et hors d'air pour la sauvegarde du bâtiment a été réalisée entre 2009 et 2011. Tout au long de ces travaux, des études de recherches archéologiques se sont déroulées sur le site. Elles ont permis de retrouver et découvrir certains attributs de l'agropastoralisme (anciennes citernes et lavognes...) ainsi qu'une meilleure compréhension de la formation du bâtiment et de son rapport au site (reconstitution de la tour carrée originelle...).



c. Territoire concerné

La Prunarède sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles.

d. Maître d'ouvrage

La Communauté de communes Lodévois et Larzac.

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

e. Démarrage de l'action

- Bilan sanitaire et architectural des bâtiments : 2008-2009.
- Mise en sécurité des bâtiments : 2009-2011.



Ferme de la Prunarède avant et pendant la finalisation des travaux



D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 3 : Etude de faisabilité et éventuelle valorisation des maisons à thème

Sous-fiche 3.2 : La Maison de la Vis et de la Biodiversité à Madières

a. Objectif

- Amener à une prise de conscience générale des valeurs écologiques et économiques de la rivière.
- Rassembler les initiatives de protection et de mise en valeur des gorges de la vis au sein d'une structure dynamique.
- Créer un véritable pôle d'intérêt autour de la rivière afin d'engager des actions d'animation, de vulgarisation scientifique, de protection et de sensibilisation.
- Contribuer au développement économique de la vallée.
- Favoriser les échanges entre les communautés scientifiques.

Ce lieu d'accueil et d'interprétation s'intègre dans le Schéma d'interprétation du patrimoine et de l'animation de la découverte et permettra de faire rayonner les visiteurs sur l'ensemble du territoire.



Le village de Madières

b. Descriptif de l'action

Situées sur la route du Cirque de Navacelles, les gorges de la Vis constituent un patrimoine écotouristique intéressant. Dans ce cadre, il est opportun de mettre en place un projet de développement global intégrant les deux composantes environnementale et économique, en concertation avec différents partenaires institutionnels et privés.



La Vis à Madières

Le thème général, « la biodiversité sur le Grand Site et la Vis, rivière méditerranéenne, histoire et évolution » se décline comme suit :

- de la préhistoire à nos jours, l'occupation de la Vis par l'homme,
- écologie et biodiversité de la Vis,
- l'eau, une ressource indispensable,
- les particularités de la Vis par rapport à d'autres rivières méditerranéennes.

Une démarche est en cours avec le fond pour la conservation des « rivières sauvages » pour reconnaître la Vis comme rivière emblématique des rivières sauvages méditerranéennes en France.

Ce lieu d'accueil et d'interprétation se composera :

- d'un espace d'exposition pour mettre en scène les connaissances, les techniques et l'histoire
- d'animations pour permettre d'accueillir et de sensibiliser les plus jeunes
- d'un observatoire de la rivière, pour améliorer les connaissances, échanger des expériences et produire divers supports multimédia de communication et de découverte
- d'un espace accueil/boutique pour accueillir et guider le public vers une meilleure connaissance du territoire.

- d'un restaurant pour encourager la découverte et la consommation de produits locaux.

c. *Territoire concerné*

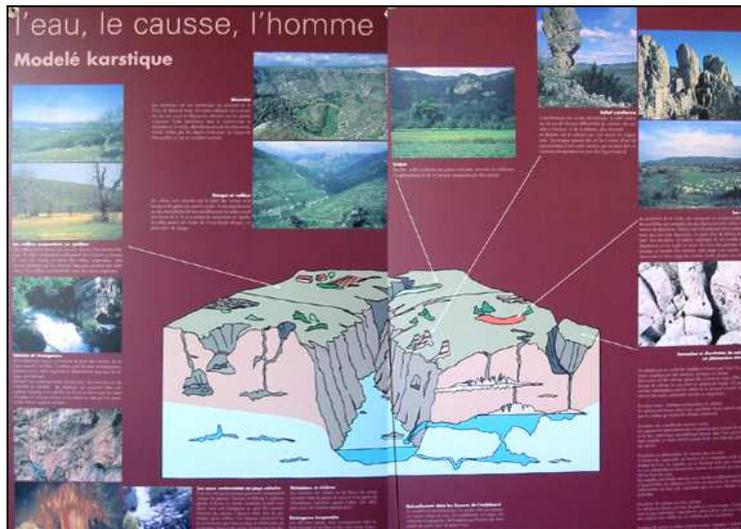
Madières sur la commune de Rogues.

d. *Maître d'ouvrage*

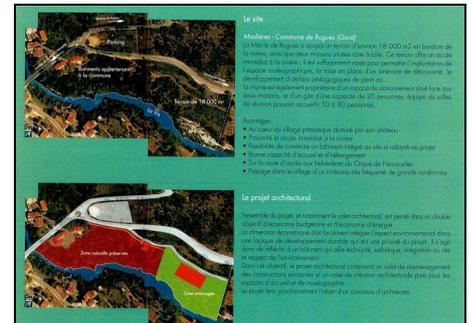
La Communauté de communes du Pays Viganais.

e. *Démarrage de l'action*

Étude de faisabilité : 2012.



Exemple de panneau support d'animation « l'eau, le causse, l'homme »



Plan de situation du projet

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 3 : Etude de faisabilité et éventuelle valorisation des maisons à thème

Sous-fiche 3.3 : La Maison de Blandas Village

a. Objectif

- Rassembler les initiatives de protection et de mise en valeur du mégalithisme, des caractéristiques des Causses (karsts...) et de leur histoire.
- Contribuer au développement économique du village et utiliser la liaison avec le belvédère

b. Descriptif de l'action

La mise en place d'une maison d'interprétation à Blandas est une intention présente depuis de nombreuses années sans qu'un réel projet fut élaboré. Il a été identifié par le schéma d'interprétation du patrimoine que le thème « Mémoire de Pierre », serait une thématique forte pour le territoire qui mériterait qu'une maison à thème lui soit consacrée. Ce thème regrouperait le mégalithisme, l'archéologie et les caractéristiques des Causses, « *Les pierres de ce pays ont des secrets à révéler. Faire parler ces pierres et ces ruines pour découvrir comment s'est formé ce relief où l'eau présente un caractère capricieux, imaginer le sens des mégalithes, découvrir l'histoire et les légendes de ce pays.* » (extrait du schéma d'interprétation).

Pour favoriser une immersion des publics dans le monde « imaginaire » de l'archéologie, une mise en scène dans la peau d'un archéologue, des reconstitutions par des fresques ou en 3D (grotte, inhumation sous dolmen, habitats de plein air...) sont des pistes de réflexion. La tradition orale se prête aux contes (réel, ou sur vidéo...), mais aussi à la bande dessinée. Les travaux réalisés par Adrienne Durand-Tullou seraient à mettre en valeur dans ce lieu. Les musées de Lodève et du Vigan sont des partenaires à associer pour la présentation de pièces (ou reproductions) trouvées sur le territoire : vases à cordon, pointes de flèches, haches polies.... La perspective des fouilles de la grotte du Barral peut permettre une présentation évolutive par un suivi actualisé de l'état d'avancée (reportage, interview...). Des bornes interactives ou des films pourraient être mis en place.

c. Territoire concerné

Blandas village.

d. Maître d'ouvrage

La Communauté de communes du Pays Vignais

e. Démarrage de l'action 2014



Cromlech de Blandas



Dolmen de Ferrusac



Entrée de de la grotte des Balmelles sur le causse de Blandas



Menhir de la plaine du Coulet

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 4 : Valorisation des haltes patrimoine et développement d'outils de médiation et vulgarisation

Sous-fiche 4.1 : Sécurisation et valorisation de la cave de Vitalis

a. Objectif

- Réaliser un diagnostic du patrimoine et sécuriser et valoriser la grotte de Vitalis.

Peu d'informations sont disponibles sur les caves bâtarde. La grotte de Vitalis pourrait devenir, grâce à un processus de recherches détaillées, un lieu emblématique, porteur de la compréhension de ce patrimoine industriel caractéristique du plateau du Larzac.

b. Descriptif de l'action

Cette action comprend quatre phases :

- Acquérir le terrain.
- Réaliser un diagnostic détaillé comprenant différentes études :
 - un relevé topographique de la grotte,
 - un relevé réalisé par un archéologue du bâti, afin d'analyser l'évolution de la cave dans le temps et ses différentes fonctions,
 - un relevé d'un archéologue pré-historien,
 - un bilan sanitaire par un architecte du patrimoine, permettant de déterminer les possibilités de conservation des vestiges de la cave et de définir les investissements nécessaires.
- Sécuriser le bâti extérieur et intérieur de la grotte.
- Valoriser la grotte par des visites accompagnées avec des spéléologues, des reconstitutions 3D et un ouvrage édité en mai 2011.



Particularités de la cave de Vitalis



Particularités de la cave de Vitalis

c. Territoire concerné

La commune de la Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries.



La cave de Vitalis à Saint-Maurice-Navacelles

d. Maître d'ouvrage

La Communauté de communes Lodévois et Larzac

e. Démarrage de l'action

2008-2013

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 4 : Valorisation des haltes patrimoine et développement d'outils de médiation et vulgarisation

Sous-fiche 4.2 : Bilan, programme de fouilles, restauration et valorisation des mégalithes

a. Objectif

- Acquérir dans un premier temps, une connaissance précise des mégalithes, de leur état général et de l'impact de la fréquentation.
- Mettre en œuvre, dans un second temps, la restauration et la valorisation des mégalithes.

La plupart des mégalithes étant situés sur des propriétés privées, il est indispensable d'acquérir le foncier ou bien de passer des conventions avec les propriétaires, avant d'entreprendre un programme de restauration et de valorisation de ces monuments, afin d'inscrire cette action dans la durée et ne pas attiser les conflits d'usage. Des démarches d'acquisition ou de mise en place de droit de préemption sont en cour depuis 2011.

b. Descriptif de l'action

- réaliser un bilan permettant d'identifier les mégalithes les plus fréquentés et les éventuelles dégradations causées par une sur-fréquentation
- acquérir la maîtrise foncière des "monuments" les plus visités
- vérifier et améliorer la qualité des publications sur les mégalithes à destination du grand public.
- choisir deux édifices présentant un intérêt particulier afin de faire réaliser des fouilles programmées et une restauration à titre exemplaire : le dolmen 1 de la Prunarède sur la commune de Saint-Maurice-de-Navacelles a d'ores et déjà été identifié
- restaurer les mégalithes les plus visités, afin d'assurer une adéquation entre préservation et valorisation
- valoriser les sites de mégalithes : aménagement des parkings, de la signalisation, itinéraire de découverte globale...



Cromlech à Perrarines



Menhir du Coulet à Saint-Maurice-de-Navacelles

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

Prévisionnel : 2012



Dolmen de la Prunarède à Saint-Maurice-Navacelles

D . TRANSMETTRE ET REVELER L'ESPRIT DES LIEUX

Fiche-action 5 : Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène

a. Objectif

Permettre une identification et cohérence du Grand Site par le développement une signalétique directionnelle, informative, d'interprétation et d'accueil cohérente et homogène.

b. Descriptif de l'action

En l'état, les panneaux d'accueil et de découverte sont très variés et parfois détériorés. L'objectif est bien d'uniformiser les supports utilisés sur les nouveaux sites et de remplacer les anciens dans le cadre de leur renouvellement ou de leur entretien.

Concernant la signalétique d'interprétation, les récents panneaux utilisés par la communauté de communes Lodévois Larzac, alliant bois et bagues en aluminium (modulables en demi-lune, petits ou grands pupitres...), offrent une certaine finesse, une bonne intégration dans le paysage et peuvent être retenus comme référence.

Selon différents types de signalétique, des préconisations sont réalisées dans le cadre du plan de circulation et stationnement, la charte architecturale, le schéma d'interprétation du patrimoine. Elles devront être coordonnées et articulées avec les différentes chartes existantes pour qu'un schéma soit constitué à l'échelle du Grand Site.



Exemple de panneaux sur la communauté de communes Lodévois et Larzac (en haut) et sur Montdardier à droite sur la communauté de communes du Pays Viganais



c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2014

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 1 : Organiser le tourisme durable

Sous-fiche 1.1 : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des Faïsses à Navacelles

a. Objectif

Réhabiliter le bâtiment et l'esplanade des Faïsses avec un objectif de lieu commercial ou artisanal

b. Descriptif de l'action

Ce bâtiment est une propriété communale utilisée par les services techniques au cœur de Navacelles.

Celui-ci fera l'objet d'une réhabilitation. La vocation de ce bâtiment serait d'y accueillir du commerce ou de l'artisanat de qualité mais d'autres fonctions sont aussi envisagées : refuge touristique en cas d'intempéries, espace de rencontre...

Dans un premier temps et dans le cadre du schéma d'orientation pour le cœur du Grand Site (fiche-action A2), un travail de concertation sera mené avec les habitants du hameau de Navacelles et les partenaires. Les activités de ce lieu devant être en rapport avec l'image et la qualité du site.

En parallèle, sera menée une étude économique et de programmation pour affiner cette destination, puis une étude architecturale, qui permettra de définir le projet.



Le village de Navacelles

c. Territoire concerné

Hameau de Navacelles sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles



Place du village de Navacelles

d. Maître d'ouvrage

La Communauté de communes Lodévois et Larzac

e. Démarrage de l'action

2013

E. IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 1 : Organiser le tourisme durable

Sous-fiche 1.2 : Assurer et développer une offre d'hébergement de qualité

a. Objectif

Développer une offre d'hébergements de qualité sur les communes du Grand Site.

b. Descriptif de l'action

Il s'agit d'accompagner la dynamique privée en matière de prestations touristiques et pour cela de soutenir, en lien avec les Communautés de communes :

- des actions de sensibilisation et d'information (sur les aides financières, les obligations contractuelles en matière notamment de labellisation et de niveau de confort...)
- d'assistance technique au montage du dossier et suivi administratif
- voire conseil-architectural pour les travaux de réhabilitation de bâti existant.



Gîtes à La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS et les communes portes

d. Maîtres d'ouvrage

Les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais et les Pays d'accueil touristique concernés

e. Démarrage de l'action

En cours

A. Gîte de groupe de Vissec

a. Objectif

Développer une offre d'hébergement collectif de qualité sur les communes du Grand Site et répondre à la demande.

b. Descriptif de l'action

Sur la commune de Vissec agrandissement du gîte d'étape, afin de pouvoir accueillir une trentaine de personnes. Par l'acquisition d'un bâtiment jouxtant le Gîte d'étape existant, il s'agit de doubler la capacité afin de conforter l'offre d'hébergement générée par les activités de pleine nature et notamment la randonnée.

c. Territoire concerné

La commune de Vissec

d. Maître d'ouvrage

La commune de Vissec

e. Démarrage de l'action

2012



Le refuge de Vissec



Le village de Vissec

B. Projet d'hébergement groupé de Montdardier

a. Objectif

Développer une offre d'hébergement collectif de qualité sur les communes du Grand Site et répondre à la demande.

Cette action s'inscrit dans la logique de développement éco-touristique en complétant les actions engagées pour la Maison de la Vis, du Belvédère de Blandas, de la Baume Auriol et en permettant de fixer les visiteurs sur le territoire du Grand Site.

b. Descriptif de l'action

Création d'un hébergement de groupe dans un bâtiment communal.

Montdardier se situe sur le passage obligé entre le Vigan et le Cirque de Navacelles. D'une capacité de 16 chambres avec plusieurs salles communes, cet équipement viendra compléter et renforcer la capacité d'accueil du périmètre du Grand Site.

Situé au cœur de ce village et au pied du château au passé riche et tumultueux, vigie du causse méridional, cet hébergement est sur le parcours historique créé il y a quelques temps.

Cette action devra faire l'objet d'une étude de programmation et de faisabilité



Le village de Montdardier

c. Territoire concerné

La commune de Montdardier

d. Maître d'ouvrage

La Communauté de communes du Pays Viganais

e. Démarrage de l'action

2012



Le village de Montdardier et son château

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 1 : Organiser le tourisme durable

Sous-fiche 1.3 : Schéma des Activités de Pleine Nature (APN) et développement des outils associés (itinéraires cyclo, cartoguide...)

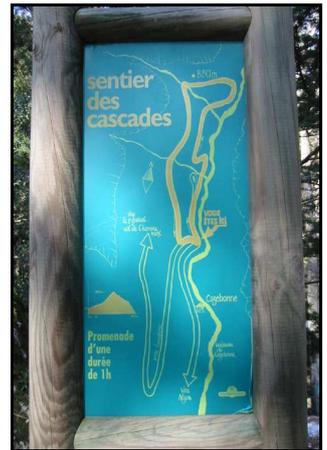
a. Objectif

Développer une offre d'activités de pleine nature diversifiée, de qualité et encadrée.

b. Descriptif de l'action

Il s'agit de réaliser un schéma de gestion des activités de pleine nature, comprenant entre autres :

- la mise en place d'un organe de concertation pour la gestion des sports de pleine nature (conférer celui mis en œuvre dans le cadre de Natura 2000)
- l'organisation de la pratique des activités de pleine nature
- le développement et la gestion de l'offre d'activités de pleine nature
- développement de l'offre de sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT (plusieurs liaisons à ouvrir ou réouvrir ont déjà été identifiées)
- développement et structuration de la pratique de la pêche
- gestion et organisation de la spéléologie....



Sentier sur la vallée de la Vis

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS



Sentier en départ de la Baume Auriol

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

Après un diagnostic réalisé en 2011, l'étude sera lancée en 2013



Signalétique des chemins de randonnées

Réalisation de liaisons stratégiques d'itinérance, notamment d'itinéraires cyclotouristiques et outils associés

a. Objectif

Améliorer les conditions de pratique des activités de pleine nature et notamment du cyclotourisme sur les espaces caussenards du Grand Site (pratique familiale, mode de découverte du site).

b. Descriptif de l'action

Ces itinéraires devront comporter des bifurcations vers des points de vue et des lieux de restauration ou d'hébergement.

- relier des villages du Pays Viganais, grâce à une boucle globale de 75 Km et des variantes de 20 Km environ. Une variante passera sur les causses et au Cirque de Navacelles.

-
- la Communauté de communes du Lodévois et Larzac réalisera aussi à terme le pendant sur son territoire en liaison avec celui du Pays Viganais

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maîtres d'ouvrage

Les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais

e. Démarrage de l'action

Pour l'itinéraire du Pays Viganais : 2011

Pour l'itinéraire du Larzac Méridional et la liaison entre les deux itinéraires : 2013



Randonnée cyclotouristique autour de Saint-Maurice-Navacelles en 2008

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 1 : Organiser le tourisme durable

Sous-fiche 1.4 : Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques via des démarches de qualité et de mise en réseau

a. Objectif

Mettre en réseau et participer à l'amélioration des prestations touristiques

b. Descriptif de l'action

Cette action consiste en :

- L'animation de réunions avec les acteurs économiques de certaines branches (prestataires activités de pleine nature)
- La mise en relation des acteurs
- La présentation des différentes démarches de qualités existantes (Sud de France, qualité Hérault, Gard pleine nature...) et la réflexion avec les acteurs pour entrer dans ces démarches via une charte du Grand Site (exemple de critères pris en compte : ouverture à l'année pour étendre la saison touristique...)

Le Syndicat mixte s'engagera aussi dans des démarches de meilleure lisibilité de l'offre telles que :

- Cartographie
- Catalogue des activités du Grand Site (sorties nature, centres équestres, balades avec des ânes...).
- Plateforme internet

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2012-2015

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 2 : Conforter le secteur agricole

Sous-fiche 2.1 : Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire

a. Objectif

Conforter le secteur agricole par le rapprochement des activités touristiques

b. Descriptif de l'action

Comme nous l'avons déjà dit dans les orientations stratégiques, l'activité agricole sur les causses est le socle économique, environnemental, culturel et touristique du territoire. Depuis l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre du bien « Causses et Cévennes », les activités agricoles ont été reconnues comme primordiales sur le territoire. En effet, ces paysages sont les témoins du travail de l'Homme depuis des siècles, leur façonnage est dû à son activité agropastorale au travers de l'élevage, de la production fromagère, des cultures diverses... Il est important de conforter ces activités et de diversifier leur secteur d'activité par la diffusion locale de leurs produits, leur valorisation et le développement de l'agrotourisme

Une des pistes de valorisation est d'organiser des visites d'exploitation. Celles-ci ne seraient pas destinées au grand public de façon générale mais pour des publics spécifiques respectueux (randonneurs...). Des expérimentations ont été mises en place par le CPIE des Causses méridionaux à destination de la population locale en couplant la visite avec une randonnée. Ces visites seront à développer de façon très spécifique ; leur mode de mise en place ainsi que les publics restent à identifier.

D'autre type d'actions visent à valoriser la vente directe via l'édition d'un guide des producteurs et la mise en place d'une journée festive de dégustation des produits locaux.

Les produits locaux sont aussi valorisés en les proposant à la vente dans les Relais Grand Site. Un cahier des charges a été mis en place à la Baume Auriol et pourra servir de base pour le Relais Grand Site du Belvédère de Blandas.

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2012-2015



Salle des ventes et de dégustation de produits du terroir

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 3 : Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants

Sous-fiche 3.1 : Fonctionnement technique du Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles

a. Objectif

Assurer le fonctionnement technique, la coordination, l'animation et le suivi du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles, grâce à la mise à disposition de techniciens mobilisant les compétences nécessaires à la mise en œuvre des projets du Syndicat Mixte et à la coordination via le recrutement d'une chargée de mission.

b. Descriptif de l'action

Cette action est réalisée grâce :

1- à la coordination de la chargée de mission du Syndicat Mixte avec différents partenaires associés au sein d'un comité de pilotage et du comité technique.

2- à la mise à disposition de salariés par les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais, chargés d'assurer :

- respectivement le suivi et la coordination des projets relatifs à leur collectivité
- le fonctionnement du Syndicat Mixte : animer et coordonner les projets en relation avec le programme d'actions de l'Opération Grand Site de Navacelles, assurer le montage et le suivi des dossiers et rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions

3- à la délégation du suivi et de la mise en œuvre des actions en relation avec l'environnement et l'agriculture au CPIE des Causses Méridionaux, spécialiste de ces problématiques et acteur de la connaissance de ce territoire. Le Syndicat Mixte confie par convention au CPIE des Causses Méridionaux:

- la gestion et l'alimentation de l'observatoire photographique des paysages (voir fiche-action E3.5),
- la participation au comité directeur du Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles,
- la définition, la mise en œuvre et le suivi des actions concernant l'agriculture et l'environnement (état des lieux, diagnostic, gestion, pédagogie et valorisation tout public...), dans le cadre du programme d'actions de l'Opération Grand Site de Navacelles,
- l'animation, la mise en œuvre et le suivi du Document d'Objectifs Natura 2000 "Gorges de la Vis et de la Virenque".

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2010

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 3 : Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants

Sous-fiche 3.2 : Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances

a. Objectif

Acquérir l'adhésion la plus large possible des populations et des différents acteurs (commerçants, agriculteurs, sociaux-professionnels, partenaires financiers...) et faire connaître les actions du Syndicat Mixte au plus grand nombre.

b. Descriptif de l'action

Le rôle et les actions du Syndicat Mixte doivent être diffusées et expliquées grâce à des supports de communication : site Internet, lettres d'information, réunions publiques, animations autour de l'OGS : fête du Grand Site, expositions.

La concertation menée entre 2009 et 2011 avec les habitants du hameau de Navacelles fut une première étape. Ce travail doit maintenant s'ouvrir plus largement au reste des habitants et acteurs du Grand Site et du périmètre du Syndicat mixte : les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais.

c. Territoire concerné

Le périmètre du Syndicat Mixte : les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais.

d. Maître d'ouvrage

Le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles

e. Démarrage de l'action

2012-2014

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 3 : Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants

Sous-fiche 3.3 : Centre de ressources du Grand Site

a. Objectif

Les acteurs de l'Opération Grand Site de Navacelles doivent utiliser et alimenter, les différents outils déployés sur le territoire, afin de pouvoir mettre en œuvre un observatoire complet et interdisciplinaire du Grand Site.

b. Descriptif de l'action

Cette action permettra d'assurer le suivi et d'étoffer la connaissance sur le Cirque de Navacelles et sa région.

Le CPIE des Causses Méridionaux et la Communauté de communes Lodévois et Larzac ont signé une convention de partenariat pour coordonner les actions et le fonctionnement de leurs deux centres de ressources avec pour objectifs :

- la complémentarité dans les thématiques traitées (agriculture/environnement pour le CPIE et patrimoine bâti/archéologie/ethnologie pour la charte)
- le développement des Systèmes d'Information Géographique et le partage des bases de données.

Ces centres de ressources comportent deux volets :

- un centre de documentation à destination des acteurs locaux, des enseignants, scientifiques, universitaires et étudiants, des habitants et du public en général.
- un volet productions et restitutions : production de collections thématiques, d'inventaires et restitutions lors des rencontres du patrimoine, des week-ends du patrimoine...

Le Centre de Ressources du Lodévois et Larzac, couplé au développement des Systèmes d'Informations Géographiques à la Communauté de communes du Pays Viganais permettront d'alimenter un observatoire interdisciplinaire. Cette action pourra prendre en compte les différents outils mis en place sur le territoire : observatoires du tourisme des CDT, observatoires de pays, observatoire de la qualité des eaux, réseaux des gestionnaires des espaces naturels....

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maîtres d'ouvrage

Le CPIE des Causses Méridionaux et les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais

e. Démarrage de l'action

Action en cours



Ancienne carte postale du site

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 3 : Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants

Sous-fiche 3.4 : Programmes de formation et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site

a. Objectif

Faire connaître le Grand Site de Navacelles et ses patrimoines.

b. Descriptif de l'action

En association avec le CPIE des Causses méridionaux, cette action permettra de faire connaître aux acteurs du territoire le Grand Site, ses caractéristiques et ses patrimoines.

Seront notamment organisés des formations et des ateliers pédagogiques sur base de la méthodologie développée par le Réseau des Grands Sites.

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maîtres d'ouvrage

Le CPIE des Causses Méridionaux et les Communautés de communes Lodévois et Larzac et du Pays Viganais

e. Démarrage de l'action

Réalisation 2012-2015



Exemples des ateliers pédagogiques du RGSF mis en place sur le Grand Site du Puy Mary et d'Alesia

E . IMPULSER UN PROJET DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Fiche-action 3 : Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants

Sous-fiche 3.5 : Observatoire photographique des paysages

a. Objectif

Le CPIE des Causses Méridionaux met en place depuis 2006, un observatoire photographique des paysages, outil indispensable de veille des Grands Sites.

Cet observatoire photographique des paysages permet de constituer un fond de séries photographiques. Il a pour objectif de :

- faire un état des lieux,
- acquérir un outil complémentaire de la photo-interprétation des photographies aériennes pour l'analyse des mécanismes de transformation des paysages,
- conserver la trace de l'évolution humaine et naturelle des paysages (rôle de mémoire),
- accompagner les réflexions sur le développement territorial,
- développer des outils pédagogiques.

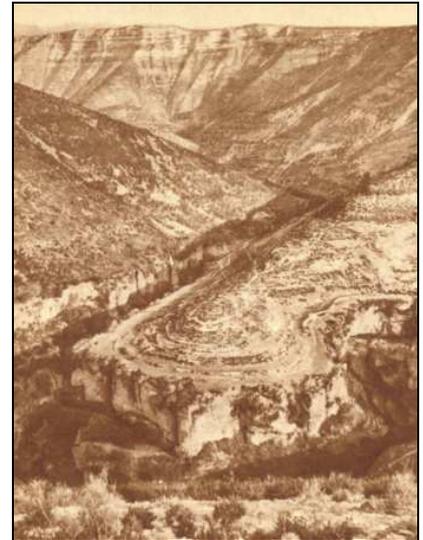
b. Descriptif de l'action

- Mobilisation d'un réseau de partenaires locaux dans une dynamique de concertation (apport de connaissance de terrain, volonté de gérer leur territoire)
- Définition d'une problématique paysagère
- Détermination de séries photographiques comprenant 2 volets :

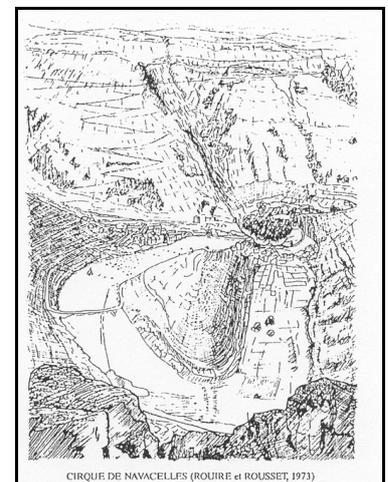
1- un volet rétrospectif dont l'objectif est de construire un observatoire avec des photographies préexistantes ou des cartes postales qui renversent les idées reçues et situent immédiatement la dynamique du paysage

2- un volet contemporain dont l'objectif est de construire un observatoire de nouvelles photographies pour échantillonner les sites et dont le suivi sur le long terme s'avère indispensable.

- Constitution d'un itinéraire d'observation : localisation des lieux de prises de vue, reconduction des prises de vues (prendre successivement des prises de vue identiques réalisées selon des intervalles de temps invariables et précis)...
- Elaboration de fiches descriptives annotées d'informations générales sur le lieu de la prise de vue.
- campagnes photographiques et analyse des séries photographiques en les rassemblant pour constater l'évolution du paysage et répondre ainsi à la problématique.



Un méandre de la Vis, entre Vissec et Navacelles - La Revue du Touring Club de France, juillet 1936



Gravure de Rouire et Rousset de 1973

c. Territoire concerné

Le périmètre de l'OGS

d. Maître d'ouvrage

Le CPIE des Causses Méridionaux

e. Démarrage de l'action

En cours



Carte postale de la Baume Auriol du 20^{ème} siècle



La Baume Auriol aujourd'hui

B) Chronogramme

CALENDRIER DE REALISATION ET PRIORITES D'ACTIONS DES ACTIONS DU PROGRAMME DE L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES

Orientations stratégiques		Actions	avant 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Préserver le cœur du Grand Site	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé														
	A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords														
	A3	Préparer la gestion du site en concertation														
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site	B1	Charte architecturale et paysagère														
	B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	de façon continue													
	B3	Inventaire du patrimoine culturel														
	B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades, traversières d'Oliviers...)														
		Maintenir les milieux ouverts sur les Causses	de façon continue													
		Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux	de façon continue													
		Préservation de la ressource en eau, gorges de la Vis et de la Virenque	de façon continue													
Gérer et maîtriser les flux	C1	Etude fréquentation														
	C2	Plan de circulation et de stationnement														
	C3	Mise en place d'éco-compteurs														
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	D1	Schéma d'interprétation														
	D2.1	Relais Grand Site, la Baume Auriol														
	D2.2	Relais Grand Site du Belvédère de Blandas														
	D3.1	Maison de la Prunarède														
	D3.2	Maison de la Vis et de la biodiversité														
	D3.3	Maison de Blandas village														
	D4.1	Sécuriser et valoriser la cave Vitalis														
	D4.2	Bilan du programme de fouilles, restaurer et valoriser les mégalithes														
	D4.3	Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques														
	D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène														
Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1.1	Réhabilitation de la maison des Faïsses														
	E1.2	Assurer une offre d'hébergement de qualité	de façon continue													
		Gîte de groupe de Vissec														
		Hébergement groupé à Montdardier														
	E1.3	Schéma de de gestion des activités de pleine nature et développement des outils associés														
	E1.4	Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques														
	E2.1	Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire														
	E2.2	Gestion des espaces agro-pastoraux	de façon continue													
	E2.3	Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère	de façon continue													
	E2.4	Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités														
	E3.1	Fonctionnement technique du Syndicat mixte Grand Site de Navacelles	de façon continue													
	E3.2	Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances														
	E3.3	Centre de ressources patrimoine et environnement	de façon continue													
	E3.4	Développement des programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site														
	E3.5	Observatoire photographique des paysages	de façon continue													

C) **Éléments financiers**

Orientations stratégiques	Actions	Maître d'ouvrage	Coût total	Autofinancement	CG34	CG30	DREAL	REGION LR	EUROPE	DRAC	FNADT/ETAT	Remarques	Partenaires	
Préserver le cœur du Grand Site	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé	DREAL LR	-										
	A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords	Syndicat Mixte	50 000	10 000			20 000		20 000				
	A3	Préparer la gestion du site en concertation	Syndicat Mixte	-									CPIE des Causses méridionaux	
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site	B1	Charte architecturale et paysagère	Syndicat Mixte	85 700	17 140	14 000	14 000	20 000						
	B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	CCPV	500 000	200 000		150 000		150 000					
			CCLL	500 000	200 000	150 000			150 000					
	B3	Inventaire du patrimoine culturel	CCPV	40 000	20 000			20 000						
			CCLL	180 000	180 000									
	B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades, traversières d'Oliviers...)	Syndicat Mixte	50 000	10 000	7 500	7 500	25 000		20 560				
		Maintenir les milieux ouverts sur les Causses												
	Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux													
	Préservation de la ressource en eau, gorges de la Vis et de la Virenque													
Gérer et maîtriser les flux	C1	Etude fréquentation	Action réalisée par anticipation											
	C2	Plan de circulation et de stationnement	Syndicat Mixte	120 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000					
	C3	Mise en place d'éco-compteurs	A déterminer											
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	D1	Schéma d'interprétation	Syndicat Mixte	80 000	29 278	16 722	14 000		20 000					
	D2.1	Relais Grand Site, la Baume Auriol	CCLL	400 000	120 000	160 000		60 000	80 000					
	D2.2	Relais Grand Site du Belvédère de Blandas	CCPV	2 225 000	445 000		200 000	230 000	600 000	400 000		DDR 300 000 FNADT 250000		
			CG 30	285 000			285 000							
	D3.1	Maison de la Prunarède	CCLL	1 168 557	435 557	457 300		126 500	149 200	30 000				
	D3.2	Maison de la Vis et de la biodiversité	CCPV	30 000	10 000		10 000	10 000					Etude de faisabilité	
	D3.3	Maison de Blandas village	A déterminer											
	D4.1	Sécuriser et valoriser la cave Vitalis	CCLL	100 000	45 000	30 000	25 000							
	D4.2	Bilan du programme de fouilles, restaurer et valoriser les mégalithes	A déterminer											
	D4.3	Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques	A déterminer											
D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène	A déterminer												
Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1.1	Réhabilitation de la maison des Faïsses	A déterminer											
	E1.2	Assurer une offre d'hébergement de qualité	A déterminer											
		Gîte de groupe de Vissec	CCPV	360 000										
			mairie de Montdardier	552 000	110 400		100000 (AGDF)		141 600	100000 (AGDF)				
	E1.3	Schéma de de gestion des activités de pleine nature et développement des outils associés	Syndicat Mixte	150 000	30 000	45 000	45 000	30 000						
CCPV (cartoguide)			121 500		63 500				58 000					
CCPV (étude)			30 000	5 500		8 000			16 500					

E1.4	Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques	Syndicat Mixte	15 000	3 000				3 000	9 000				
E2.1	Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire	Syndicat Mixte	20 000	4 000				8 000	8 000				
E2.2	Gestion des espaces agro-pastoraux												
E2.3	Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère												
E2.4	Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités	CPIE des Causse méridionaux	40 000	8 000	32 000								
E3.1	Fonctionnement technique du Syndicat mixte Grand Site de Navacelles												
E3.2	Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances	Syndicat Mixte	50 000	10 000			2 500	15 000	22 500				
E3.3	Centre de ressources patrimoine et environnement												
E3.4	Programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site	Syndicat Mixte	20 000	4 000			8 000	8 000					
E3.5	Observatoire photographique des paysages												

ANNEXES

1. **STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET PILOTAGE DU GRAND SITE DE NAVACELLES**
2. **DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS**
 - Extension du site classé (délibération du 08 mars 2011)
 - Comité de pilotage de l'OGS de Navacelles (21 juin 2011)
 - Approbation globale du programme d'actions (06 décembre 2011)
3. **CONVENTIONS ENTRE LE SYNDICAT MIXTE ET LE CPIE DES CAUSSES MERIDIONAUX**
 - Convention 2009-2011
 - Convention 2012-2015
4. **CONCERTATION AVEC LES HABITANTS DU HAMEAU DE NAVACELLES : PARTIE 1 _ ETAT DES LIEUX**
5. **ETUDE DE FREQUENTATION (extraits)**
6. **PLAN DE GESTION DU BIEN « CAUSSES ET CEVENNES »**
 - Tableau synthétique de mise en œuvre du plan de gestion par les 5 opérateurs :
Document de travail
7. **DETAIL DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU BELVEDERE DE BLANDAS**
 - Avant-Projet Détaillé (extraits)
 - Etude d'impact (extraits)
 - Etude d'incidence (extraits)